



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Identités et droits linguistiques des francophonies canadiennes / Étienne Gardon
éd. le Bretteur, 2015
cote : 60.344

Cet ouvrage est une adaptation d'un mémoire soutenu à l'IEP d'Aix-en-Provence. Le mérite de cette étude brève et concise est de nous donner une position claire du problème linguistique au Canada et en particulier de la situation administrative et politique de la francophonie dans ce pays. Les grandes lignes de cette situation sont connues : un Etat fédéral bilingue, une province francophone, le Québec, une province bilingue, le Nouveau-Brunswick et huit provinces anglophones, auxquels s'ajoutent des territoires à statut particulier. L'auteur procède à un état des lieux qu'il voudrait, nous dit-il, le plus complet possible ce qui nous semble difficile en 120 pages. Il a cantonné son étude à quatre provinces : le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba. Pour ce qui est du Québec, après un utile rappel historique, on peut lire p. 19-27 une intéressante analyse de la loi provinciale 101, adoptée en 1977 sous le gouvernement de René Levesque, donc vers la fin de la "Révolution tranquille" et dont le texte est plus connu sous le nom de Charte de la Francophonie. Celle-ci donna une nouvelle impulsion à l'*Office de la langue Française* qui existait depuis 1961 et qui se vit assigner de nouvelles tâches (notamment celle de décerner des *certificats de francisation* aux entreprises afin d'assurer la *francophonisation* de l'économie québécoise et notamment du personnel dans le monde des affaires). La loi fut à l'origine de la création d'une *commission de protection de la langue française* et d'un *conseil de la langue française*. Contrairement à une opinion répandue dans certains milieux anglophones, cette loi n'a pas eu d'effets funestes pour l'économie québécoise et n'a pas entraîné de transferts massifs d'entreprises ni d'émigration vers les provinces anglophones et notamment vers la ville de Toronto.

Au Nouveau-Brunswick, la question linguistique s'est bien entendu posée en termes différents. Depuis la deuxième guerre mondiale, la communauté acadienne, jusque là minorée et en risque de marginalisation, mais comptant de nouvelles et jeunes élites, a entrepris la reconquête linguistique de la province, surtout pendant le passage du libéral francophone Louis Robichaud au poste de Premier ministre provincial (1960-1970). L'université de Moncton, fondée en 1963, est la plus importante université francophone en dehors du Québec. En 1969, une loi (provinciale) sur les langues officielles a officialisé le bilinguisme. La loi comporte en son article 14 une importante disposition sur l'usage du français devant les tribunaux. Elle fut suivie de la parution d'un livre blanc intitulé *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques*. Enfin, le *Manifeste du Parti acadien* a été publié en 1973.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Mentionnons encore dans le domaine culturel la fondation des Editions d'Acadie (1972) et du Théâtre populaire d'Acadie (1974). Le quotidien *L'Acadie Nouvelle* (1984), de très bonne tenue, contribue à la défense de la langue et de la culture françaises tandis que des sociétés savantes s'emploient à préserver le riche patrimoine culturel de la province. Il est intéressant d'apprendre que des programmes de *refrancisation* ont été adoptés en faveur des Acadiens isolés en milieu anglophone dans les Provinces Maritimes et réputés *assimilés*, c'est-à-dire en voie d'abandonner leur langue natale.

Dans les deux provinces de l'Ontario et du Manitoba, les francophones sont en situation très minoritaire. Dans le cas de l'Ontario, une petite minorité francophone établie dans les Outaouais (Comtés de Prescott et de Russel) a pu disposer, grâce au clergé et aux écoles congréganistes, d'une élite capable de défendre ses droits. L'université Laurentienne de Sudbury, fondée en 1960, qui est bilingue, accueille de nombreux francophones. Le bilinguisme dans le système judiciaire n'a été introduit qu'en 1984 et la loi sur les services en français n'a été adoptée qu'en 1987. Il existe un ministre délégué aux affaires francophones qui veille sur les intérêts des Franco-Ontariens mais la francophonie semble malgré tout en voie de régression.

Etienne Gardon considère le cas du Manitoba comme celui d'une francophonie oubliée, il n'hésite même pas à parler d'une « francophonie martyrisée ». Ce territoire, érigé en province en 1870, a vu sa population francophone, jadis importante, régresser au fil des ans pour se trouver à un niveau quasi résiduel. Néanmoins la législation locale protège l'usage de la langue française. Il existe un secrétariat aux affaires francophones et quelques établissements scolaires français. La condition des francophones, immergés dans un océan anglophone, n'en est pas moins très inconfortable en dépit de leurs efforts pour reprendre en main leurs droits.

Dans une seconde partie, l'auteur examine la coopération et l'interaction des francophonies canadiennes. Il serait peut-être plus opportun de parler de solidarité entre communautés francophones. Il se sert d'une expression pittoresque, mais judicieuse, en se demandant si le Québec n'est pas une « police d'assurance » (autrement dit un garant, une caution) de la francophonie canadienne (p. 83).

Dans sa conclusion, Gardon observe que la société civile a constamment précédé la puissance publique dans ses revendications sur l'usage de la langue française. Est-ce bien nouveau et est-ce bien propre au Canada et à la francophonie? Les évolutions des mentalités n'ont-elles pas à peu près partout précédé les révolutions politiques?

Au delà des luttes politiques et des revendications institutionnelles, aujourd'hui en grande partie satisfaites, il paraît s'accorder avec le journaliste québécois Guy Deshaies pour voir dans une hypothétique « revanche des berceaux », l'un des moyens les plus efficaces de défense de la francophonie au Canada.

Jean Martin